



**Les Représentants du Personnel au CHSCT de la PIC MPA (*désignés par le syndicat Sud PTT*) ont une nouvelle fois dénoncé une dégradation majeure des conditions du travail, lors des CHSCT du 17/12/2013 et du 04/03/2014. Une visite d'inspection du CHSCT, en présence du Médecin du Travail, était programmée pour le 4 avril 2014, pour apprécier les conditions de travail du personnel de la PIC MPA mais cette visite a été reportée à une date ultérieure par la Direction.**

**Un manque d'hygiène et de propreté dans les toilettes (situation récurrente) :**

Les représentants du personnel ont fait observer que les toilettes, lavabos, sèche main sont dans un état déplorable, entre 20h30 et 07h00, depuis la décision, de la Direction, de supprimer l'agent de nettoyage de nuit. Ils ont rappelé que la plage horaire entre le nettoyage du soir et celui du matin est beaucoup trop longue (*l'agent de nettoyage finissant son service entre 21h et 21h30*) et que les agents travaillent dans des conditions d'hygiène inacceptable.

« *Le Directeur/Président a indiqué que le travail de nuit, avec un temps minimum, ne permet pas de mettre en place une prestation de nettoyage nocturne sur les sanitaires. Il a rappelé les réductions budgétaires opérées par le Directeur Opérationnel Territoriale du Courrier 13 (Budget DOTC 13 réduit de 1,5 million d'euros) ».*

Les représentants du personnel ne peuvent que constater que l'hygiène des sanitaires et des locaux n'est pas la priorité budgétaire de nos Directeurs (*C'est du propre !!!*). Et que cette insalubrité est organisée pour des raisons financières par le Directeur de la DOTC 13 !

**Chantier Cedex 20 et OS :**

Les représentants du personnel ont évoqué les problèmes d'éclairage des chantiers de tri manuel Cedex 20 et Objets Signalés qui ne fonctionne pas et ont fait observer la présence de courant d'air au niveau des casiers Cedex 20, suite à l'ouverture répétitive des portes de quai.

Le CHSCT a préconisé la mise en place d'un pare-vent pour limiter l'exposition des agents.

« *La Direction s'est engagé à regarder de plus près l'environnement du chantier Cedex 20 et d'apporter une réponse à la demande faite par le personnel ».*

Affaire à suivre....

**CE30 cartonné :**

Les CE30 cartonnés, annoncés comme provisoire, sont devenus permanents à la PIC MPA, les Représentants du Personnel au CHSCT ont une nouvelle fois dénoncé la dégradation des conditions de travail liée à l'utilisation de ce type de matériel qui impose des contorsions et postures pénibles.

« *La Direction a proposé de réaliser un contrôle dans les établissements par le Préventeur au chargement des camions et un comptage précis des CV300 présents dans chaque établissement ».*

Le CHSCT de la PIC MPA a indiqué qu'il se réserve la possibilité d'engager toute action utile pour protéger la santé mentale et physique des postier-ères, notamment par voie judiciaire.

Les représentants du personnel rappellent d'ailleurs au personnel la nécessité d'alerter le CHSCT de tout danger (*droit d'alerte*) et de se retirer pour se protéger en cas de risque important (*droit de retrait*). Ces droits sont également applicables en présence de matériels dangereux ou défectueux (*CE30 cartonné, CV300 sans frein...*).

Le CHSCT a invité la Direction à prendre des mesures rapidement.

Affaire à suivre...

### **Pauses décalées en nuit (entre 00h et 01h) :**

Les représentants du personnel ont rappelé que la Direction de la PIC MPA s'était engagée à réduire le nombre d'agent prenant leur pause de manière décalée à minuit, ainsi que l'engagement de déplacer cette pause vers 01h00, quand la Trieuse Objets Plats (TOP) serait opérationnel.

Le CHSCT a fait le constat que la TOP est opérationnelle depuis plusieurs jours, sans qu'aucune amélioration ne soit apportée sur le problème de pause décalée. Le CHSCT a demandé à la Direction de respecter ces engagements et a rappelé que les agents se sentent sanctionnés.

*« Le Directeur/Président a confirmé que le sujet n'est pas encore réglé, puisqu'il n'a pas encore été véritablement ouvert à ce jour, tout en précisant que ce problème n'est pas systématique, car cela tourne un peu plus. Il a indiqué que la PIC MPA est en risque par rapport au temps de fonctionnement des machines industrielle et a conclu en précisant que l'organisation du travail doit évoluer autour du fonctionnement des machines industrielles, sans dégrader les conditions de travail du personnel ».*

Le CHSCT a rappelé que la Direction doit adapter le travail à l'homme et non l'inverse, en respect des principes généraux de préventions prévues par le Code du Travail (articles L4121-1 et suivants du code du travail).

### **Travail autour des machines de petit format :**

Les représentants du personnel ont souligné que depuis la mise en place de 4 agents (ou 3 + 1), au lieu de 3 agents précédemment sur les MTI-PF, la pénibilité autour de celles-ci a été considérablement réduite et les agents travaillent dans de meilleures conditions.

Le CHSCT a rappelé à la Direction son obligation d'exécuter l'accord national Vaugirard de 2004, sur son volet relatif aux 4 agents autour des machines de tri petit format. Le CHSCT a rappelé les différents jugements rendus en la matière (TGI de Rouen et Arrêt de Cour d'Appel) et a précisé que l'application de cette norme professionnelle portant sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la prévention des risques professionnels, rentrent parfaitement dans les missions du CHSCT.

*« Le Directeur/Président a confirmé, que le relevé de décision est toujours en application, suite à la plénière de négociation collective du 28 août 2013 ».*

Les représentants du personnel ont rappelé que la PIC MPA est une vitrine pour les PIC au niveau national, en étant le deuxième plus gros département, et qu'il serait bon de montrer l'exemple.

Le CHSCT a donc demandé l'exécution de l'accord collectif national Vaugirard à la PIC MPA, en se réservant la possibilité d'ester en justice à défaut.

**D'autres points ont été relevés par les Représentants du Personnel lors des CHSCT, nous vous invitons à lire les procès-verbaux des réunions affichés aux panneaux du CHSCT de la PIC MPA.**



**Les Représentants du Personnel demandent aux personnel de prendre note des Procès-Verbaux du CHSCT de la PIC Marseille Provence Alpes qui sont affichés afin de juger et pouvoir débattre avec eux.**

**Les Représentants du Personnel demandent aux personnel de consigner tous fait lié à la santé, sécurité et aux conditions de travail, sur le Cahier d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui est un document important pour le fonctionnement du CHSCT.**

**Les Représentants du Personnel au CHSCT désignés par le syndicat Sud PTT assument pleinement leur rôle et leur mission au CHSCT consistant à analyser les conditions de travail et à voter des mesures pour protéger la santé de son personnel et améliorer les futures conditions de travail des agents de la PIC MPA.**

**Sud PTT travaille collectivement avec ses membres du CHSCT et l'ensemble du personnel pour imposer une véritable transformation sociale à La Poste en refusant l'accompagnement et le collaborationnisme syndical !**